

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 17 avril 2026.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, Mme Annie VITALI,
M. Philippe TISSOT, Mme Aurélia GIRARD, M. Christophe FROPPIER,
Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Marie-Rose GALMES, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Brigitte HADDAD,
M. Gilles DA COSTA, Mme Patricia LHOMME, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi
PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles MAILLARD, M. Jean-Michel
NOËL, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Virginie TOUPENET,
Mme Anne MARCHAND, Mme Samah MRABET, M. Romain AJOUX,
Mme Inès ZERRAR, M. Eric LANÇON, Mme Myriam CHIAPPA KIGER,
Mme Aurélie LOLLIER, Mme Maryse VUERLI, M. Geoffroy LANG, Conseillers
Municipaux

Etaient excusés :

M. Philippe DUVERNOY avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
M. Patrick TAUSENDFREUND avec pouvoir à Mme Marie-Rose GALMES
M. Patrick CANTAT avec pouvoir à Mme Aurélie LOLLIER
M. Gilles BORNOT avec pouvoir à M. Eric LANÇON

Secrétaire de séance : Mme Inès ZERRAR

OBJET

**COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) - ANNEE 2025 – BUDGET PRINCIPAL -
AFFECTATION DU RESULTAT**

Cette délibération a été affichée le : 29 avril 2026

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) - ANNEE 2025 – BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Par délibération en date du 23 février 2026, le Conseil Municipal a autorisé la reprise anticipée des résultats prévisionnels de l'exercice 2025 du Budget Principal, attestée par le Comptable Public, au Budget Primitif 2026 sur la base des estimations ci-dessous :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Section de FONCTIONNEMENT	Réalisations de l'exercice N	43 759 715,25	47 587 160,38	3 827 445,13
	Résultat reporté exercice N-1			0,00
	Résultat global exercice N	43 759 715,25	47 587 160,38	3 827 445,13
Section d'INVESTISSEMENT	Réalisations de l'exercice N	24 057 245,86	26 021 827,00	1 964 581,14
	Résultat reporté exercice N-1	2 434 123,21		-2 434 123,21
	Résultat global exercice N	26 491 369,07	26 021 827,00	-469 542,07
	Restes à réaliser	1 597 834,73	250 239,10	-1 347 595,63
Résultat cumulé exercice N		71 848 919,05	73 859 226,48	2 010 307,43

Le vote du Compte Financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La M57 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement.

Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (compte 1068).

L'approbation du Compte Financier Unique 2025, qui précède l'affectation définitive des résultats, fait apparaître des résultats identiques aux prévisions, soit un résultat cumulé de 2 010 307,43 € avec les différentes sections du Compte Financier Unique suivant :

LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat des sections	- 469 542,07 €	3 827 445,13 €
Solde des Restes à réaliser	-1 347 595,63 €	
RESULTAT	- 1 817 137,70 €	3 827 445,13 €

Le Compte Financier Unique 2025 dégage un excédent de fonctionnement de 3 827 445,13 € qui doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, qui s'élève à 1 817 137,70 € en intégrant les restes à réaliser.

Pour le solde, l'excédent libre d'affectation pour l'année 2025 s'établit à 2 010 307,43 €, l'assemblée délibérante peut décider l'affectation du résultat en excédent reporté en section de fonctionnement ou en dotation complémentaire en section d'Investissement.

Il est proposé de confirmer l'affectation du solde libre d'affectation de 2 010 307,43 € comme suit :

- Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 1 610 307,43 €
- Chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 400 000,00 €

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat proposée pour le Budget Principal de la Ville de Montbéliard.

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents
Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 29 avril 2026